

Complément No. 1 aux interprétations des règles CH

509 – Exécution d'un tir de pénalité – Jets d'objets

Le cas des jets d'objets par les spectateurs lors de l'exécution d'un tir de pénalité n'est pas réglé dans le livre de règles officielles IIHF.

1. Si les **spectateurs jettent des objets** sur la glace, pendant l'exécution d'un tir de pénalité, qui gênent ou distraient le joueur exécutant le tir de pénalité, un **nouvel essai** doit être **accordé**.
Si des objets sont jetés par les spectateurs sur la glace l'arbitre lève le bras et signale la répétition du tir de pénalité en cas d'échec du tir.
2. Si lors de la répétition du tir de pénalité les spectateurs jettent **à nouveau** des objets sur la glace, l'arbitre procède comme sous point 1.
3. La deuxième répétition est maintenant exécutée dans la **zone de fond opposée**.
Changement de côté pour l'exécution du tir de pénalité.
4. Si lors des Game Winning Shot plusieurs tirs ne sont pas encore exécutés, ils seront effectués uniquement sur un but.
5. Si après avoir changé de côté il y a de nouveau jets d'objets et de ce fait il n'est plus possible de procéder correctement au tir de pénalité l'arbitre n'a pas d'autre possibilité que d'arrêter le match.